



«Back to the roots» (retour aux racines), écrivait Jade en postant, le 16 avril, ce beau cliché pris à Hô Chi Minh-Ville.

EXCLU  
Closer

## ACCUSÉE D'ÊTRE UNE MAUVAISE MÈRE



A l'orphelinat, Laeticia craque pour ces tout-petits abandonnés par leurs parents.



Via son association, elle finance notamment des ateliers de motricité pour les enfants handicapés de l'orphelinat.

## Son ex-agente la poursuit pour "harcèlement moral" et veut un dédommagement



Laurence Favalelli (ici, à g., en octobre dernier) était l'assistante de Sébastien Farran (derrière elle), avant de s'élire d'amitié avec Laeticia et de devenir son agente.



Un nouveau procès en vue pour Laeticia Hallyday? C'est en tout cas l'une des issues possibles du conflit qui l'oppose à Laurence Favalelli, son ex-agente. Ancienne assistante de Sébastien Farran, elle est arrivée dans le clan en même temps que son patron. Et, au fil du temps, est devenue une proche de Laeticia Hallyday. Au point que la veuve du Taulier l'a ensuite engagée comme son agente personnelle. Présente auprès de Laeticia pour préparer les obsèques et l'hommage national, Laurence Favalelli a également œuvré à la promotion de *Mon pays c'est l'amour*, l'album

posthume de Johnny Hallyday. Mais leur collaboration a pris fin il y a quelques semaines, «d'un commun accord» selon *Paris Match* et *Gala*. Fait assez inhabituel pour une agente, Laurence Favalelli s'est pourtant publiquement inscrite en faux contre cette version, livrant un droit de réponse où elle reproche à son ex-patronne des «agissements fautifs et répétés». Et souhaite aujourd'hui obtenir un dédommagement pour «harcèlement moral». Alors que les avocats de Laeticia ne font aucun commentaire, maître Pascal Garbarini, l'avocat de Laurence Favalelli, s'est confié à *Closer*. Et parle cash.

### M<sup>E</sup> GARBARINI "MA CLIENTE NE SUPPORTAIT PLUS LES HUMILIATIONS QUE LUI A FAIT SUBIR M<sup>ME</sup> LAETICIA HALLYDAY"



**CLOSER** Dans un droit de réponse publié dans *Paris Match* et *Gala*, Laurence Favalelli, votre cliente, avance qu'elle a été victime d'agissements fautifs et répétés de la part de Laeticia Hallyday. Pouvez-vous préciser?

**M<sup>E</sup> GARBARINI** Ce qui a déclenché la colère de ma cliente, c'est qu'il soit écrit dans la presse que M<sup>me</sup> Laeticia Hallyday s'était séparée de son agente d'un commun accord. Il n'y a pas de commun accord du tout. Ma cliente a pris soin d'envoyer une lettre de rupture des relations commerciales due aux agissements fautifs et répétés dont elle a été l'objet. Il lui était insupportable de continuer à subir une telle atteinte à son image et à supporter les humiliations dont elle a été l'objet, à plusieurs reprises, dans le cadre professionnel.

**Était-elle victime de harcèlement moral?**

C'est comme ça qu'on pourrait définir la chose pour vulgariser la qualification juridique. Ma cliente a énormément souffert du comportement de M<sup>me</sup> Laeticia Hallyday, qui l'a empêchée de faire son travail pour des raisons qui seront expliquées ultérieurement.

**Dans la presse ou devant des juges?**

J'espère que nous ne serons pas obligés d'en arriver à soumettre l'affaire à la justice. Mais si nous devons en passer par là et donner les motivations réelles qui ont conduit M<sup>me</sup> Favalelli à ne plus pouvoir continuer sa relation de travail avec M<sup>me</sup> Laeticia Hallyday, elle s'en expliquera aussi dans la

presse, puisque c'est apparemment un outil qui est très utilisé par M<sup>me</sup> Hallyday.

**Evoquer la possibilité que M<sup>me</sup> Favalelli s'explique dans la presse, est-ce aussi une manière pour vous d'enclencher une discussion autour d'un dédommagement qui ne passerait pas par la justice?**

Effectivement, si un accord amiable pouvait être trouvé, cela arrêterait automatiquement toute discussion, que ce soit dans la presse ou devant des juges.

**Donc M<sup>me</sup> Favalelli entend obtenir un dédommagement pour le préjudice qu'elle dit avoir subi?**

Il y avait un contrat entre elles. Le contrat a été rompu à l'initiative de ma cliente, mais en raison des torts qui lui ont été causés par Laeticia Hallyday. Donc bien évidemment, elle demande un dédommagement.

**Donc en vous exprimant aujourd'hui et en laissant entendre que d'autres détails pourraient être révélés plus tard, votre stratégie est de faire monter la pression?**

Non. Ma cliente ne serait jamais intervenue dans la presse si elle n'avait pas lu, dans *Paris Match* et *Gala*, que sa relation professionnelle avec M<sup>me</sup> Hallyday avait pris fin «d'un commun accord». Ma cliente n'a fait qu'un simple droit de réponse. Et nous avons les moyens et les preuves d'étayer les agissements fautifs et répétés dont il est fait état dans ce droit de réponse. Sinon, nous ne nous serions pas permis de l'indiquer.